



Spécial Elections Régionales 2010

Nous avons envoyé un questionnaire aux candidats aux élections régionales (sauf extrême droite). Vous trouverez dans ce bulletin les réponses que nous avons eu avant le 26 février. Les réponses de la liste du MODEM arrivées le 1^{er} mars sont disponibles sur le site <http://local.attac.org/attac87/> ou par courrier.

Retraites : 2010, année difficile !

Dans son allocution télévisée de fin 2009, Nicolas Sarkozy a annoncé qu'il allait s'attacher à "consolider notre système de retraites dont j'ai le devoir d'assurer la pérennité financière".

Durant 2009, le gouvernement a suggéré à plusieurs reprises, que devant l'allongement de l'espérance de vie, il n'était pas aberrant de travailler jusqu'à 67 ans, voire 70 pour les plus motivés !

Le conseil d'orientation des retraites (COR) a préparé un nouveau rapport, attendu pour le début de l'année 2010, donc une nouvelle réforme ...

Les réformes précédentes ont abouti à l'allongement de la durée de cotisations requise pour percevoir une retraite à taux plein (d'abord de 37,5 ans à 40 ans, puis 41 ans en 2012 et 42 ans ensuite) avec une décote de 5 % par année manquante, à la prise en compte des 25 meilleures années (au lieu des 10) pour les salariés du privé et à l'indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires. Avec pour conséquence une baisse des pensions versées et toujours des problèmes de financement !

Il va être difficile d'allonger encore la durée de cotisation : l'entrée dans la vie active recule constamment (le chômage des jeunes et le temps consacré aux études augmentent), les périodes de chômage durant la vie active s'accroissent et les entreprises "jettent" leurs salarié(e)s les plus âgé(e)s (ils ne sont plus rentables !).

L'augmentation du taux de cotisation a été exclue, dans ses deux variantes possibles : ne pas toucher à la répartition capital/travail en augmentant les cotisations dites patronales, et ne pas toucher, pour l'instant, au salaire net en augmentant les cotisations dites salariales.

La volonté du gouvernement est que soient confiées de nouvelles responsabilités aux organismes complémentaires. Ces régimes fonctionnent par points. Leur principe est d'accumuler des points, tout au long de la vie active, introduisant ainsi l'établissement d'une certaine correspondance entre la contribution personnelle du salarié pendant sa vie active et ce qu'il percevra ensuite en tant que retraité. Le système par points introduit donc un rapprochement avec la capitalisation puisque les salariés sont dans la situation d'acheter des points comme s'ils achetaient des actifs financiers. Il présente toutefois une ressemblance avec le système par annuités car ni l'un ni l'autre ne dépendent de l'âge de départ à la retraite, mais de la durée de cotisation.

Un pas de plus dans la libéralisation serait franchi par l'introduction du principe de la neutralité

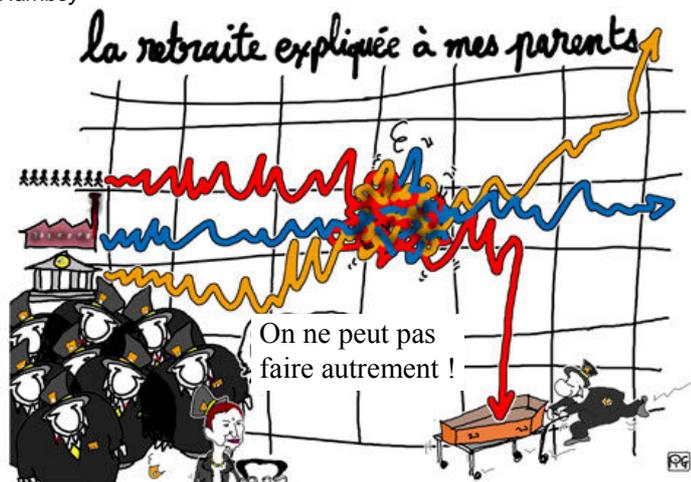
actuarielle, selon lequel l'âge de départ à la retraite doit être neutre en termes de sommes perçues pendant tout le temps de retraite.

Le but est de rapprocher les montants cotisés des montants perçus. Il est donc nécessaire ici de faire intervenir l'espérance de vie au moment du départ en retraite. Les partisans de ce système disent qu'il est plus juste et incite à rester au travail. Or, deux défauts majeurs pèsent sur lui. D'une part, en retenant une espérance de vie moyenne au moment du départ en retraite, il revient à nier les très grandes différences d'espérance de vie entre les classes sociales, les professions et les sexes. D'autre part, et surtout, il aurait un effet désastreux sur les femmes, victimes en amont de discriminations au travail et de carrières discontinues et précaires, et dont les retraites pâtiraient encore davantage que celle des hommes. En faisant du départ à la retraite une simple question de choix individuel s'évanouit la conception d'une norme sociale fixant des règles de responsabilité collective vis-à-vis de tous les membres de la société. Dans le même temps, on dilue la responsabilité des entreprises d'assurer l'emploi à tous. En faisant de l'âge de départ à la retraite le pivot principal qui déterminera le montant de la retraite perçue, on place les travailleurs qui ont effectué des travaux pénibles dans l'obligation de poursuivre ces travaux encore plus longtemps.

En dépit de la crise financière qui a placé les fonds de pension devant l'impossibilité d'assurer leurs engagements, les tenants de la retraite par capitalisation continuent leur offensive.

Le mouvement social sera-t-il capable de faire face ? Saurons-nous nous mobiliser avec ardeur et unité pour une cause qui nous concerne tous ?

JM
D'après "Retraites : attention au dernier coup de Jarnac" de JM Harribey





Questions aux représentants des listes participant aux élections régionales 2010

Ce questionnaire a été envoyé à toutes les listes (sauf extrême-droite). Au 26 février, nous avons eu 3 réponses, par ordre alphabétique (les initiales seront mises devant les réponses) :

- Alliance Ecologiste Indépendante (AEI)
- Europe Ecologie Région Limousin (EERL)
- Limousin Terre de Gauche (LTG)

Pour rappel, ATTAC ne présente aucun candidat et ne soutient aucune liste. Aucun candidat ne peut se prévaloir de son appartenance à Attac.

1. Emplois et actions associatives

Avec la mise en place de plus en plus fréquente d'appels d'offres, la probable application dans le droit français de la directive "services" de l'Union Européenne risque de systématiser une mise en concurrence et une marchandisation, à l'opposé des valeurs de coopération et de solidarité que nous défendons. Pour sauvegarder la diversité du tissu associatif et de l'économie sociale et solidaire, il apparaît primordial que les collectivités locales et notamment les Conseils Régionaux établissent des relations basées sur la concertation et le dialogue avec les citoyens.

- **Pensez-vous adopter des mesures afin d'éviter que les principes de l'économie de marché non régulée ne produisent une dégénérescence du secteur de l'économie sociale et solidaire dont la force repose sur la mutualisation des expériences et la solidarité ? Lesquelles ?**

EERL : OUI. notre programme prévoit des mesures concrètes pour relocaliser l'économie et créer 10 000 emplois non délocalisables d'ici 2020, (projection étude CNRS sur les emplois verts) dans le domaine , particulièrement, de l'agriculture et des secteurs liés aux économie d'énergie. Ainsi, pour soutenir les entreprises locales, nous avons prévu de créer des chèques d'achat locaux qui seront bonifiés par le conseil régional, des lors que les achats se feront dans des entreprises locales qui auront respecté un cahier des charges intégrant respect de l'environnement et respect des droits sociaux.

LTG : OUI. Nous estimons même que la régulation du marché ne sera pas suffisante pour surmonter les effets de la crise financière. C'est le principe même de la concurrence libre et non faussée qui est générateur de la destruction du secteur de l'économie sociale et solidaire. Notre programme prévoit : « L'économie sociale et solidaire sera développée au travers de ses trois composantes associative, mutualiste et coopérative. La Région favorisera pour cela le développement de l'outil coopératif (SCOOP et les SCIC° ; Le soutien financier prendra la forme d'une « banque publique régionale » abondée par les collectivités locales (dont la Région) et ouverte aux dépôts citoyens.

- **Souhaitez-vous pérenniser les emplois associatifs ?**

AEI : OUI. Les emplois associatifs ont permis d'installer et/ou de conforter, d'inscrire dans la durée des activités qui auraient eues de grandes difficulté à survivre dans le contexte socio-économique actuel

EERL : OUI. Nous avons demandé déjà à ce que soit réalisée une typologie des emplois associatifs .. si certains peuvent constituer le point de départ d'une activité économique (dans le domaine de l'ESS), d'autres répondent à la carence des services publics.. ces derniers devront être pérennisés; les autres devant être soutenus de manière dégressive de façon à permettre progressivement l'autonomie des structures aidées....

LTG : OUI. Nous entendons pérenniser les emplis associatifs qui ont fait la preuve de leur pertinence économique et sociale. Ils seront confortés dans la durée et une attention particulière sera portée à la formation et à l'évolution de carrière des salariés.

2. Entreprises

- **Etes-vous favorables au renforcement des critères sociaux et environnementaux comme condition d'octroi de subventions aux entreprises ?**

AEI : OUI.

EERL : OUI.

LTG : OUI.

- **Demanderez-vous le remboursement des subventions pour des entreprises qui délocalisent ?**

AEI : OUI. extrait de notre profession de foi : "*conditionner les aides économiques versées par la Région à des critères de sobriété énergétique, d'utilité sociale et de durabilité des emplois*".

EERL : OUI. Lors de la dernière mandature nous avons demandé et obtenu l'insertion de critères sociaux et environnementaux pour l'attribution des aides aux entreprises. C'est largement insuffisant même si c'est une première avancée significative. Nous n'attribuons en général pas de subventions mais des avances remboursables avec bien évidemment le critère de maintien de l'emploi comme condition substantielle. Il reste que cela ne suffit pas et que nous avons proposé (pour les entreprises à risque, c'est à dire, celles essentiellement liées à des grands groupes, notamment en qualité de sous traitants) que soit conditionné l'aide à un dépôt de garantie de l'entreprise elle même, qui devrait mettre en gage l'ensemble de ses bâtiments ou d'une partie de ses actifs... ce point est repris dans notre programme et sera fortement porté dans la prochaine mandature.

LTG : OUI. Nous créerons un fonds régional pour l'emploi et la formation. Une partie des aides sera redéployée afin d'alimenter ce fonds. Il s'agit par ce biais d'engager les banques régionales à utiliser les sommes déposées (salaires, pensions, allocations) en faveur l'économie locale et non de la spéculation. Nous nous engageons à conditionner les aides aux entreprises à des critères socio-environnementaux. Dès lors qu'une entreprise sollicitera une aide, elle devra s'engager à consulter ses salariés par le biais de leurs représentants du personnel. La Région pourra en tout état de cause user de moyens ouverts par le droit pour recouvrer des aides qui auraient été détournées de leur finalité.

▪ **Pensez-vous mettre en place des outils de promotion de l'économie sociale et solidaire ?**

AEI : OUI. "Créer une Caisse régionale de l'économie solidaire destinée à mobiliser l'épargne au profit des porteurs de projets de l'économie d'économie"

EERL : OUI. évidemment!. nous avons soutenu la structuration de la CRESS, et nous allons développer les appels à projet en faveur du développement des projets de l'ESS.

LTG : OUI. Voir question précédente sur la mise en place d'une banque publique régionale

▪ **Pensez-vous favoriser les SCOP et SCIC ? la reprise d'entreprises par leurs salariés ? les entreprises qui fabriquent ce dont on a réellement besoin localement ?**

AEI : OUI. " Soutenir la création d'emplois durables dans tous les secteurs d'activité à réserve de main d'oeuvre non délocalisable"

EERL : OUI. Nous bonifierons les aides en fonction de ces critères et nous agirons en amont par le chèque d'achat local

LTG : OUI. Nous mettrons en œuvre les dispositifs techniques, financiers, juridiques et logistiques pour aider à la reprise d'entreprises par leurs salariés. C'est un des buts assigné au Fonds Régional pour l'Emploi et la Formation. Il s'agit de participer à la réorientation des masses considérables de capitaux privés vers les activités de proximité, l'investissement, la formation et l'emploi.

3. Agriculture

▪ **Pensez-vous subventionner l'achat (en particulier dans la restauration collective) de viandes bovines et ovines qui soient élevées en Limousin ? de provenance locale et bio de préférence ?**

AEI : OUI et NON, selon les produits et leurs caractéristiques. **EERL : OUI. LTG : OUI.**

▪ **Pensez-vous demander une clause de provenance pour tous les produits alimentaires ?**

AEI : NON pas dans un premier temps.

EERL : OUI. la demande relative à l'obligation de se fournir localement est régulièrement portée par les élus écologistes, et seulement par eux. Nous demandons que soit systématiquement insérée dans les appels d'offre, une clause relative à l'empreinte carbone de l'approvisionnement. Mais pour cela, nous devons soutenir la structuration de la filière bovine bio en limousin ainsi que les filières maraichères.. nous proposons donc que soit mise en oeuvre une réserve foncière permettant aux jeunes agriculteurs d'avoir accès à des terres afin de pouvoir s'installer en bio; nous souhaitons également soutenir la création d'entreprises de transformation de produits issus de l'agriculture locale, autonome, et économe, afin de permettre d'une part la création d'emplois locaux non délocalisables , d'autre part, afin de tendre vers une autonomie alimentaire du Limousin.

LTG : Notre programme n'aborde pas cette question de manière directe mais nous indiquons plus largement « La Région favorisera l'installation des jeunes agriculteurs fondée sur la mobilisation du foncier, la qualité des filières, la diversification des productions en préservant le couple polyculture – élevage. Elle encouragera l'agriculture biologique par des aides à la reconversion et favorisera les circuits courts privilégiant la relation directe producteurs-consommateurs ».

▪ **Prendrez-vous les mesures nécessaires pour favoriser l'installation d'agricultures paysannes, maraichères et biologiques à proximité des centres urbains ? et d'une manière plus générale pour relocaliser et diversifier l'agriculture limousine ? Lesquelles ?**

AEI : OUI. "Conforter les exploitations agricoles déjà en bio (aides à la certification, aux investissements ...), accompagner la conversion en bio des agriculteurs conventionnels, encourager les circuits de distribution courts notamment ceux privilégiant la relation directe producteurs- consommateurs (AMAP, marchés...)".

EERL : OUI. Création de réserves foncières, notamment aux abords des zones urbaines.- suppression de la prise en compte des filières agricoles, mais soutien à l'agriculture diversifiée, sans toutefois obliger les agriculteurs à une totale diversification.. mais bonification des aides en cas de diversification des cultures et activités. Le soutien de l'agriculture paysanne en limousin et particulièrement de l'agriculture bio, suppose la création de filières de transformation des produits, de circuits courts pour la commercialisation, ainsi que le soutien ferme aux AMAP.

LTG : OUI. Voir réponse précédente

▪ **Comptez-vous vous opposer aux cultures OGM ?**

AEI : OUI. En relayant et accompagnant les actions des maires opposés à l'implantation de cultures OGM sur leur commune.

EERL : OUI. Sous l'impulsion des élus verts, la région Limousin est déjà une région anti OGM. Si la réglementation évoluait défavorablement nous nous battons à tous les niveaux y compris européen pour empêcher les cultures OGM.

LTG : OUI. Cette question n'a pas fait l'objet d'un positionnement direct. Cependant l'importance que nous accordons à ce que nous avons appelé « promotion de l'agriculture paysanne » nous conduit à avoir une approche particulièrement vigilante par rapport à la question des OGM.

4. Education et Formation professionnelle

▪ **Soutiendrez-vous la création culturelle en zones rurales, par exemple avec le développement d'un maillage de lieux de créations culturelles ?**

AEI : OUI.

EERL : OUI.

LTG : OUI.

▪ **Soutiendrez-vous le service public de formation professionnelle pour la création des formations qualifiantes dans les métiers de l'économie durable ?**

AEI : OUI. « Créer des filières de formation en agriculture biologique dans les lycées agricoles, mettre en place des formations à l'habitat écologique pour les artisans travaillant à la rénovation ou à la construction des bâtiments, créer de nouvelles filières pour les métiers de l'environnement »

EERL : OUI. Nous soutiendrons la création de filières pour la formation des métiers de l'avenir c'est à dire d'une économie fondée sur les liens et non seulement sur les biens. ainsi, par exemple, nous allons agir dans le champs de la prise en charge des personnes âgées qui sont considérées comme des consommateurs de services et non comme des citoyens acteurs: d'une part en soutenant la création de maisons familiales publiques ,lieux d'habitations groupées des personnes en situation de fragilité due à la vieillesse (sur le principe des foyers logements) , en soutenant parallèlement les filières de formation pour les aides à domicile de sorte que ce pourrait être une étape dans la formation des aides soignantes et un accès à cette profession. Nous soutiendrons le développement de ce qui est souvent appelé "filières vertes", notamment des filières d'éco-construction et des filières de transformation des produits issus de l'agriculture paysanne locale. Nous créerons des zones de lieux de créations culturelles dans les zones rurales qui serviront également à la formation à distance de toute personne du territoire , par le biais de l'accès pour tous à un internet haut débit de qualité

LTG : OUI. Notre programme développe nombre de propositions plus larges concernant le service public de la formation qui englobent les formations qualifiantes dans les métiers de l'économie durable : nous considérons que les attaques des gouvernements successifs, les dizaines de milliers de suppression d'emplois dans l'Education nationale conduisent à une réduction importante de l'offre de formation aux élèves et creusent les inégalités sur le territoire. La formation professionnelle, elle, subit la mise au pas libérale. La Région doit selon nous, mettre en échec ces projets en s'engageant pour :

- Un service public d'Education répondant au mieux aux besoins des lycéens, des familles et des personnels
- La pérennité des personnels TOS
- La gratuité totale des livres et fournitures scolaires
- La création d'une bourse voyage éducatif
- La qualité de l'alimentation dans les lycées en favorisant le « bio » et les productions locales
- La promotion d'une formation professionnelle de qualité dans le cadre d'un véritable service public gratuit et accessible à tous dégagé des impératifs marchands.

A ce titre nous nous engageons :

- à réviser le schéma régional des formations
- à nous appuyer sur le service public régional de la formation pour maintenir au sein de l'AFPA des services de restauration et d'hébergement gratuits et un personnel sous statut, en particulier celui de l'orientation.
- à riposter au démantèlement du service public national d'information et d'orientation pour les scolaires

5. Environnement, transports et communications

▪ **Vous engagez-vous à réaliser les préconisations déjà inscrites dans l'Agenda 21 et le Grenelle de l'Environnement ? Comment ?**

AEI : OUI. Très généralement sauf le projet de LGV Limoges-Poitiers inscrit dans le Grenelle1.

EERL : OUI. L'agenda 21 représente un ensemble de préconisations cohérentes auxquelles les élus régionaux Verts ont largement contribué, il faut accélérer la réalisation en préservant l'équilibre des propositions. Le passage sur le soutien à la grande vitesse doit être complété en fonction des données actuelles (le projet LGV Limoges Poitiers auquel nous nous opposons). Le Grenelle de l'Environnement que nous avons soutenu et auquel nous avons participé est une avancée dans certains domaines. Des lobbies travaillent pour le remettre en cause ou en déformer les objectifs. (la LGV Poitiers Limoges est dans le Grenelle !). Nous ferons tout pour exploiter les avancées et pour faire progresser les objectifs (obtenir l'application de l'article 1 du Grenelle). Un nombre significatif d'élus Europe Ecologie clairement engagés dans cette démarche en favorisera la réussite

▪ **Refusez-vous la LGV Limoges-Poitiers ? Pourquoi ?**

AEI : OUI. extrait de notre profession de foi : "*abandonner le projet de Ligne à Grande Vitesse entre Limoges et Poitiers : projet ruineux (4 fois le budget annuel de la Région!) destiné à quelques uns au détriment du plus grand nombre (1 seule gare desservie au lieu de 18 sur la ligne actuelle, mise à l'écart de la Creuse et du nord de la Haute Vienne) avec un prix de billet fortement augmenté pour seulement quelques minutes gagnées.*" et les conséquences néfastes sur la ligne ferroviaire "historique" POLLT

EERL : OUI. Nous avons été le seul parti durant la dernière mandature à nous opposer à ce projet qui est une saignée environnementale, une saignée économique (coût 2 milliards dont 25% à la charge des collectivités : l'investissement correspond au budget annuel de la région) et une saignée sociale, puisque la plupart des habitants du territoire seront exclus du fait de leur position géographique (Est du Limousin particulièrement) et /ou du coût du trajet. Cette ligne nouvelle qui ne desservirait qu'une ville, Limoges, sonnerait la fin des trains grandes lignes sur la ligne historique POLLT (Paris-Orléans-La Souterraine-Limoges-Toulouse) où il ne resterait plus qu'un "résiduel" de voyageurs (dixit RFF) isolant des départements comme la Creuse, le Lot, l'Indre, l'Allier , une partie de la Corrèze. Ce projet aberrant entraînerait donc la mort du POLLT (concurrence) et nuirait aux transports en commun de proximité, notamment pour les trajets domicile-travail (les TER seraient destinés à « rabattre » la clientèle vers la LGV).

LTG : OUI. Concernant la LGV, notre positionnement est le suivant : Le projet de barreau LGV ENTRE Limoges et Poitiers n'a pas fait la preuve de sa pertinence par rapport à l'axe historique POLLT. Son impact sur l'environnement est également à considérer. En conséquence nous demandons un moratoire sur le projet LGV Limoges-Poitiers, et

affirmons notre préférence pour la modernisation de l'axe historique POLLT. Nous lancerons une expertise indépendante qui fera l'objet d'un débat public et l'organisation d'une consultation démocratique des Limousins.

▪ **Exigerez-vous la modernisation et le développement de l'axe SNCF transversal Bordeaux-Lyon ? Pourquoi ?**

AEI : OUI.

EERL : OUI. Il est nécessaire de développer les transports ferroviaires mais en s'appuyant sur les axes existants. Nous pensons qu'un développement harmonieux du territoire doit desservir non seulement l'axe Nord-Sud mais aussi l'axe Ouest-Est. L'ouverture vers la façade Atlantique et l'Est de la France redonnant au Limousin son rôle historique de noeud ferroviaire. Cela rend nécessaire l'électrification de Bordeaux-Lyon et la modification de son infrastructure sur 639 km, desserte voyageurs et fret, avec 15 gares desservies. Cette proposition est pertinente pour constituer un axe transversal entre l'Atlantique et l'Oural, un vrai projet "Transline" qui ne doit surtout pas être conçu comme un "corridor nouveau" qui répondrait aux objectifs de la mondialisation libérale et serait coupé des territoires traversés mais conçu comme un lien permanent d'aménagement des territoires dans le cadre d'un véritable service public. L'argent économisé sur la LGV pourrait être investi pour moderniser le POLLT et la ligne transversale existante Bordeaux-Lyon, ce qui pourrait permettre d'y développer le fret (moins de camions) et le transport voyageurs (cadencement, confort...).

LTG : OUI. Même approche que pour la ligne LGV, approche qui implique la redynamisation en profondeur des territoires par le service public ferroviaire

▪ **Rouvrirez-vous la ligne Ussel-Montluçon ? Pourquoi ?**

AEI : plutôt OUI, connaissance du dossier à approfondir

EERL : OUI. Parce que c'est un outil important de l'aménagement du territoire

LTG : OUI. Même démarche que précédemment. + forte demande citoyenne.

▪ **Favoriserez-vous le développement du fret SNCF ? en particulier de la pratique du wagon isolé ? Comment ?**

AEI : OUI. Le développement du fret ferroviaire est essentiel pour avancer vers une sobriété énergétique en matière de transport et une meilleure sécurité des usagers de la route

EERL : OUI. Nous pensons qu'une relocalisation de la production permettra la diminution du volume des marchandises transportées sur de grandes distances (rail et surtout route), par contre la pratique du wagon isolé nous semble absolument nécessaire pour développer...le modèle de vie économique et social que nous souhaitons. Des négociations très serrées seront nécessaires car la SNCF n'est pas du tout intéressée (pas rentable!). En tous cas, une aide financière n'est pas à exclure si elle sert le développement de filières que nous voulons soutenir (ex : filière bois, wagon-bois, gare-bois...)

LTG : OUI. Nous sommes évidemment particulièrement favorables au développement du fret SNCF et à l'arrêt des privatisations qui concèdent au fil du temps toutes les activités fret de la SNCF au marché avec pour conséquence l'augmentation massive de la circulation poids lourds sur nos routes

▪ **Augmenterez-vous l'offre pour le trajet travail-domicile ? créez-vous des parkings relais ?**

AEI : OUI. *"rendre plus attractif le transport public ferroviaire : billets TER gratuits ou à tarif très bas (2euros) selon le type d'usager, horaires plus adaptés aux heures d'embauche / débauche ou de rentrée / sortie des établissements scolaires, mise en œuvre du projet Métrolim à Limoges"*

EERL : OUI. Nous sommes pour augmenter l'offre TER pour le trajet domicile-travail: cadencement, horaires, création de parcs-relais. Négociations avec le département, les agglomérations et les communes pour obtenir un "PASS"TER-bus-trolleys-parking-relais"à un prix très attractif. Nous sommes pour examiner la gratuité pour les scolaires et les étudiants. Nous pensons qu'avec la hausse inéluctable du pétrole et de l'énergie il faut améliorer le maillage du territoire en transport en commun pour rendre ce service au plus grand nombre afin de répondre aux obligations de mobilité, mais le mitage et les habitats isolés le rendent difficile pour tous, d'où une proposition de vrais parcs-relais.

LTG : OUI. Nous sommes partisans d'une véritable politique d'offre publique de transport pour nos concitoyens. Nous proposons la gratuité des transports pour les étudiants/lycéens, chômeurs et salariés sur le trajet domicile travail. Nous avons des propositions pour assurer le financement de cette mesure. La question des parkings relais doit être revue en amont en renforçant l'offre publique de transport dès le domicile des salariés.

▪ **Etes-vous pour l'autoroute Limoges-Poitiers ? Pourquoi ?**

AEI : NON. Une amélioration de la route existante suffit.

EERL : NON. Nous sommes opposés au projet autoroute Limoges-Poitiers car cela ne ferait qu'accroître le trafic camions et nous sommes contre la privatisation (c'est valable aussi pour la LGV). Nous pensons qu'il faut améliorer la RN 147, en mettant quelques passages à 4 voies pour la sécuriser.

LTG : Nous souhaitons une sécurisation de cet axe qui reste extrêmement meurtrier et dangereux.

▪ **Etes-vous pour l'aéroport de Brive ? Pourquoi ?**

AEI : NON. concurrence ruineuse avec l'aéroport de Limoges.

EERL : NON. Si la nécessité de déplacer l'aéroport de Brive pour des raisons de sécurité pouvait être admise, dès le début, nous avons été contre la transformation de la finalité de cet aéroport en aéroport international. La multiplication des grands aéroports au moment où le pétrole va devenir une denrée rare, c'est incohérent. Mais maintenant, il existe ! 2 aéroports

concurrents à 90 km l'un de l'autre, ce n'est pas viable. Ils seront forcément déficitaires : qui va payer? La Région n'a pas à financer ces projets de prestige qui ne répondent pas aux besoins des limousins, nous pensons qu'il faut donner la priorité au train et aux transports en commun de proximité

LTG : Notre position sur cette question : Nous refusons de cautionner une concurrence mortifère entre les deux aéroports (Limoges et Brive-Souillac). La région n'a pas vocation à financer les déficits d'exploitation de ces structures.

- **Développez-vous la couverture numérique haut-débit, avec une évolution vers le très haut-débit sur tout le territoire régional ?**



EERL : OUI. Nous mettrons les moyens nécessaires pour couvrir l'intégralité du territoire limousin en très haut débit, (en rejetant la solution technique hertzienne) nécessité absolue pour le développement des entreprises locales, pour l'accès à des formations et à la culture et permettre la venue de professionnels qui n'ont pas besoin de logistique urbaine, mais de moyens de communication internet et de qualité de vie. Nous pensons que c'est aussi un moyen - économe en énergie et en GES - de répondre au besoin de communication rapide du XXI^e siècle

LTG : OUI. La couverture totale du Limousin doit être achevée en impliquant l'ensemble des opérateurs et des technologies existantes, en sortant des logiques de concurrence.

6. Politique de Santé

- **Favoriserez-vous l'implantation de Maisons de Santé (soins mutualisés) sur tout le territoire, et en particulier dans les zones de désert médical ? Comment ?**

AEI : OUI. *"maintenir les services publics proches des gens et aussi l'accès aux soins, encourager le développement des médecines douces et préventives dans les milieux ruraux et défavorisés"*

EERL : OUI. Nous sommes pour la santé partout et pour tous. donc pour la réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins : - en favorisant la création de maisons de santé de proximité intégrant dans leurs objectifs une politique de prévention et d'éducation à la santé,

- en soutenant l'investissement et en contractualisant avec les autres collectivités territoriales (notamment le département)
- en refusant le démantèlement de l'hospitalisation publique régionale. C'est pourquoi nous nous opposons à la fermeture du service de radiothérapie de Guéret

LTG : NON. Voir notre réponse ci dessous

- **Vous opposerez-vous à la fermeture du service de radiothérapie de l'Hôpital Public de Guéret ? Pourquoi ?**

AEI : OUI. Accès aux soins correct du fait d'une proximité géographique.

EERL : OUI. voir réponse précédente. Les soins pour tous supposent que chacun puisse y avoir accès rapidement.. nous sommes opposés à toute forme de centralisation

LTG : OUI. Nous avons comme axe principal retenu dans notre programme le soutien sans faille des services publics. Priver la Ville de Guéret de ce service est un non sens en premier lieu parce qu'il convient de conforter les structures hospitalières publiques de proximité. La défense de l'hôpital public excluant notamment tout rapprochement avec des structures privées, est notre priorité absolue. Le désert sanitaire guette un ensemble de zones rurales du Limousin. Il doit être combattu. Les maisons pluridisciplinaires de la santé, proposant une mutualisation des services des professionnels de santé sur des territoires infra régionaux ne sont qu'une réponse partielle à cette problématique. Il convient donc de conforter les structures hospitalières publiques de proximité.

7. Démocratie participative et fonctionnement du Conseil Régional

- **Favoriserez-vous une meilleure démocratie participative ? Mettez-vous en place des outils pour impliquer les citoyens et leur donner la possibilité d'intervenir dans les débats du Conseil Régional ? Lesquels ?**

AEI : OUI. *"Renforcer les liens entre la Région et la population par l'installation de cahiers de doléances et la mise en place régulière de conférences de citoyens où seront débattus publiquement les grands projets régionaux (développement économique, aménagement du territoire)." et aussi "créer une assemblée consultative rassemblant tous les porteurs de projets en Limousin sur le modèle du Conseil Economique et Social"*

EERL : OUI. Nous sommes pour assurer une plus grande transparence et une meilleure efficacité de fonctionnement du Conseil Régional. Nous mettrons en ligne, en format libre, l'ensemble des délibérations afin de permettre une parfaite transparence de la décision publique, nous agissons avec des comités de citoyens ressource qui permettront d'assurer une expertise sur les dossiers sensibles. Nous mettrons en place des votations citoyennes.

LTG : OUI. Nous proposons de créer des assemblées participatives de citoyens et d'acteurs sociaux. Elles auront pour vocation de créer le débat public autour des grands projets de réforme en terme d'aménagement du territoire, de modernisation des services publics, de développement économique. Elles contribueront à la mise en œuvre de ces projets et contrôleront l'utilisation de l'argent public. Elles saisiront le conseil régional sur toutes les questions jugées utiles et nécessaires. Une ligne budgétaire spécifique sera créée afin de financer, les initiatives s'inscrivant dans cette démarche citoyenne.

- **Etes-vous pour les "Conférences de Citoyens" ? Respecterez-vous leurs recommandations et décisions ? Pourquoi ?**

AEI : OUI. Voir réponse précédente.

EERL : OUI. Nous favoriserons le recours à des comités de citoyens-ressources, et proposerons des lieux pour les instances de médiation, d'écoute et de parole. Pour les aider à étayer leurs demandes, nous offrirons aux citoyens des moyens de vérifier auprès d'experts indépendants que les projets d'infrastructures et industriels ne constituent pas une menace pour leur santé, leur sécurité, les espaces naturels et la biodiversité. La Région créera un fonds régional mobilisable par ces comités de défense de l'environnement afin de financer des expertises indépendantes. Nous allons créer un droit d'initiative citoyenne et organiser des votations régionales : nous ouvrirons aux citoyens la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Régional une question ou une proposition, si elle a recueilli 10 % des voix sur les 3 départements. Nous soutiendrons les démarches locales territoriales

s'inscrivant dans une logique de développement durable (ex : Conseil d'orientation agricole, comités haut débit, comité transports publics, etc).

LTG : Voir réponse précédente. Le suffrage universel se prononçant sur les projets majeurs reste la mesure de toute décision. L'institutionnalisation des « conférences de citoyens » ne rentre pas dans nos projets.

- **Pour ne pas travailler avec des banques, des entreprises, des firmes ayant des relations avec les paradis fiscaux et judiciaires et avec les pays ne respectant pas les droits humains, sociaux, environnementaux, êtes-vous prêt à intégrer une clause éthique et environnementale dans l'octroi des marchés publics ? dans le choix de vos banques ? Pourquoi ?**

AEI : OUI, mais en discuter avec d'autres Régions afin de peser davantage.

EERL : OUI. Cela fait déjà partie de nos demandes lors du précédent mandat, nous l'avons fait inscrire dans l'agenda 21. De plus pour soutenir les entreprises locales, nous sommes pour la création d'une banque régionale d'investissement et l'organisation d'une collecte d'épargne locale. Nous aiderons à créer et développer les entreprises locales, pour susciter la création d'emplois solidaires, non-délocalisables et à faible empreinte écologique. Notre objectif sera de mailler solidement ces entreprises limousines entre elles pour résister à la crise. Nous soutiendrons la démarche de labellisation Haute Qualité Limousine pour encourager l'évolution des entreprises et des exploitations dans le domaine social éthique ou environnemental, et leur insertion dans un réseau de coopération. Son obtention pourra conditionner certaines aides régionales, et permettra de mettre en place l'écoconditionnalité des achats ainsi que le réseau coopératif des CAL (Chèques Achat-Limousin). Nous lancerons ce système des CAL encourageant les circuits courts de consommation : reprise et adaptation d'un hybride « points COOP » et chèque-restaurant à la consommation de produits régionaux, avec adhésion au réseau des commerçants-fournisseurs de services et de biens. Nous animerons ainsi la mise en place de ces moyens de paiements dédiés aux échanges locaux, sur le modèle des WIR suisses ou des SOL français.

LTG : OUI. C'est un des axes principaux de notre programme : il a trait à l'utilisation et à la réorientation des fonds qui à l'heure actuelle sont utilisés par le système bancaire, y compris au plan local. Nous pensons que la mise en place de mécanismes de crédit fondé sur l'intérêt général et non la rentabilité immédiate du capital constitue un élément de solution locale à la crise. C'est tout l'enjeu de la création d'un pôle public bancaire autour de la Région et de ses projets.

- **Pensez-vous que la Région protège ses habitants face à la crise économique mondiale ? Pourquoi ?**

AEI : OUI mais avec des moyens financiers somme toute faibles au regard de l'échelle des problèmes liés à la crise mondiale

EERL : NON. La région n'a pas assez joué un rôle de résistance face aux politiques libérales et à la crise, notamment depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République. Repartir avec les mêmes aura les mêmes résultats. Aujourd'hui l'objectif n'est pas de relancer la croissance par de grands projets, mais de commencer à faire différemment, plus de proximité, plus de relocalisation, plus de liens, plus de bien être; seule Europe Ecologie a une telle ambition.

LTG : NON. C'est un des enjeux majeurs de cette élection et une des raisons majeures qui ont conduit à l'existence de cette liste. Peut-on faire plus dans le cadre des compétences de la Région pour protéger les citoyens des conséquences de la crise ? Nous pensons que oui. Bien évidemment la Région ne peut pas tout, et elle ne dispose pas du pouvoir législatif. Néanmoins, nos propositions concernant notamment le Fonds Régional pour l'Emploi et la Formation déjà évoqué ci-dessus, la promotion des territoires, de notre agriculture, de notre forêt, l'aide aux entreprises contrôlée et conditionnée, un soutien aux services publics constituent des leviers pour lutter contre la crise et protéger celles et ceux qui souffrent de la crise et de ses effets.

- **Pensez-vous que la pluralité des échelons de représentations (communes, agglomérations ou communautés de communes, pays, départements, régions) est utile à la démocratie ? Pourquoi ?**

AEI : OUI et NON, selon l'usage que l'on fait des différents niveaux. A l'heure actuelle, la représentation des citoyens au sein des structures supra communales est indirecte donc faible

EERL : NON. La multiplicité des échelons n'est pas synonyme de démocratie. Nous sommes pour le principe du maintien des communes comme échelon de proximité, et nous sommes interrogatifs sur le rôle du Conseil Général, mais le "mille feuilles" nécessite un vrai débat citoyen. La réforme territoriale en cours n'est pas démocratique (mode d'élection, éloignement des élus des citoyens...).

LTG : OUI. Le fameux « mille feuilles » et sa soit disant complexité invoqué par le gouvernement actuel est fondé sur un populisme anti élus. Or, il s'avère que la commune, le département et la Région fondent depuis des décennies des lieux de résistance, de revendication, et d'expression démocratique. Les collectivités locales souffrent d'une terrible insuffisance de moyens et non d'un trop grand nombre d'élus. La création des conseillers territoriaux contenus dans le projet de « réforme territoriale » qui regrouperont conseillers généraux et régionaux sous une « même casquette » transformera ces élus en élus techniciens et professionnels, privé de leur attache « locale ».

- **Quel est le pourcentage de candidats de votre liste ayant un autre mandat ?**
- **Prévoyez-vous de cumuler ces mandats ? Pourquoi ?**

AEI : 0 %. Non, pour être plus pertinent un seul mandat suffit.

EERL : environ 20% dont un seul a un mandat exécutif (Madame la maire de Faux la Montagne). Nous sommes contre le cumul des mandats en nombre et dans le temps. Deux mandats exécutifs sont à nos yeux incompatibles.

LTG : 32 %. OUI. Mais, comme vous pourrez le voir dans le tract présentant notre liste, hormis 3 conseillers régionaux sortants, et un conseiller général, tous les autres élus de notre liste sont des élus municipaux (CM, AM). Aucun n'a de présidence d'exécutif, ni de mandat national. La question du cumul telle qu'elle est habituellement posée, notamment en terme de cumul de pouvoir ne se pose pas à notre liste. Techniquement on peut parler de cumul, mais sur un plan éthique, les femmes et les hommes de notre liste sont avant tout des militants engagé(e)s dans l'action militante associative, politique, syndicale. Nous privilégions la mise en place d'un statut de l'élu. Le monde du travail, en particulier les salariés du privé, reste largement écarté de la vie politique conduisant aux dérives que l'on connaît (cumul des mandats et des responsabilités, népotisme, clientélisme). Nous défendons la mise en place d'un véritable statut de l'élu garantissant les conditions d'exercice d'un mandat électif et du retour à l'emploi initial.

Merci de vos réponses.

Nouvelle alerte du Collectif « Non à EDVIGE »

Sur le site <http://nonaedvige.sgdg.org/petitions/>

Deux décrets sont parus au journal officiel le 18 octobre 2009 pour remplacer le défunt décret « EDVIGE 1.0 », retiré par le gouvernement en novembre 2008 suite à la mobilisation citoyenne. Contrairement à ce qu'il avait annoncé au plus fort de cette mobilisation, le gouvernement a choisi d'éviter une fois de plus le débat parlementaire en créant des fichiers de police par décret. Le Collectif « Non à EDVIGE » dénonce et condamne un tel choix.

L'importance des problèmes identifiés justifie une mobilisation citoyenne et des actions de même ampleur que celles qui ont permis le retrait du précédent décret « EDVIGE 1.0 ».

Le Collectif « Non à EDVIGE » appelle donc les citoyens et les organisations à se remobiliser et à manifester leur soutien à ces actions en signant cette pétition.

Encore un peu de lecture :

Bidoche, Fabrice Nicolino, Editions Les Liens qui Libèrent.

Comment suite aux recherches, entre autres de l'INRA, l'agro-industrie a pu prospérer jusqu'à aujourd'hui, avec tous les dysfonctionnements, désordres, désastres... que l'on sait.

Je n'ai pu m'empêcher de faire un parallèle avec les nanotechnologies !

Quelle est la liberté des chercheurs ? Quelle est la responsabilité des chercheurs ? Quelle est la responsabilité des entreprises, de la finance, de l'Etat, des citoyens ?

JM

Le climat dans la tourmente des marchés, rapport d'Attac France

Pour le Sommet de Copenhague et à l'OMC, les propositions avancées par les grandes puissances pour lutter contre le changement climatique ont un point commun : le marché est censé apporter les éléments d'un dépassement de la crise climatique. Marchés du carbone, mécanismes de compensation, REDD, libéralisation du commerce des biens et services environnementaux, tous les dispositifs proposés menacent en réalité de transformer l'air que nous respirons, les forêts, les sols en marchandises et titres de propriété échangeables sur les marchés. L'OMC tente ainsi de regagner une légitimité avec le changement climatique, et affirme sans preuves que la libéralisation des échanges contribuera à l'enrayer.

Dans son rapport, Attac France montre l'ampleur des risques écologiques, sociaux, politiques qu'induisent les réponses de marché au changement climatique. Ni les marchés du carbone ni la libre concurrence et le libre-échange généralisé ne sont des remèdes efficaces, ils exposent même la planète à de nouvelles déstabilisations ...

A télécharger sur <http://www.france.attac.org/spip.php?article10514>

Pour les personnes qui n'ont pas d'accès à Internet, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un exemplaire papier.

Pour une politique ouverte de l'immigration, Groupe de travail « Migrations et mondialisation » du Conseil scientifique d'Attac, Éditions Syllepse, Paris, octobre 2009, 7€.

Les migrations constituent un phénomène historique permanent, elles sont même consubstantielles à l'histoire de l'humanité ... Ce livre rappelle que l'immigration, loin d'être un danger, peut et doit profiter aux uns et aux autres. Il démonte un à un les arguments invoqués pour tenter de justifier l'Europe forteresse et le repli sur soi, et met en lumière l'absurdité de l'immigration prétendument choisie.

Sommaire

Page

Retraites : 2010, année difficile !	1
Réponses au questionnaire Elections Régionales	2
Nouvelle alerte du Collectif « Non à EDVIGE »	8
Encore un peu de lecture	8
ENCART : Panier du militant	

ATTAC LIMOUSIN - INFOS ET ACTIONS – Bulletin des comités locaux de l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne. Imprimé par ATTAC 87, Maison des Droits de l'Homme, 37 rue Frédéric Mistral 87100 Limoges. N°ISSN : 2102-0833, CPPAP : 1006 G 86005. Directeur de la Publication : Jean-Pierre Clausse Tél 05 55 01 28 69 ; E-mail : attac87@attac.org. Site Internet : <http://www.attac.org> ou <http://www.local.attac.org/attac87> - Ce n° est tiré à environ 500 exemplaires. Les articles publiés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs !

